



SÉRIE E

AGM155/180 >>>

MANUEL INSTALLATION ET OPÉRATIONS DE BASE POUR LES BATTERIES PLOMB-ACIDE AGM155 ET AGM180



1.0 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les batteries Stryten Energy AGM155 et 180 sont des batteries stationnaires au plomb acide à régulation par soupape (Valve Regulated Lead Acid – VRLA) de 12 volts. Le personnel qui manipule, installe, utilise et entretient cet appareil de stockage d'énergie doit lire et étudier toutes les précautions de sécurité avant le déballage.

2.0 PRÉCAUTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

2.1 Avertissement : Risque d'incendie, d'explosion ou de brûlures. Ne pas démonter, exposer à une température supérieure à 50 °C ou incinérer.

2.2 Les batteries Stryten Energy AGM155 et 180 contiennent du plomb et de l'électrolyte avec de l'acide sulfurique pouvant causer des brûlures et/ou d'autres blessures graves.

2.3 Dans certaines conditions de fonctionnement, les batteries Stryten Energy AGM155 et 180 généreront de l'hydrogène explosif. Rangez et utilisez les batteries dans un endroit bien aéré. Gardez la zone de la batterie à l'écart des étincelles, des flammes et des matières en combustion.

2.4 Lorsque vous travaillez avec des batteries, portez un tablier en caoutchouc, des gants en caoutchouc et une protection pour les yeux.

2.5 Tous les outils d'installation doivent être correctement couverts par du ruban isolant de vinyle ou un matériau non conducteur approprié.

2.6 Débranchez les circuits CA et CC avant de travailler sur des batteries ou des équipements de charge.

2.7 Ne mélangez pas les batteries Legacy Marathon FT et Stryten Energy AGM155 ou 180 au sein d'une chaîne connectée en série. Les chaînes de batteries Legacy Marathon FT et Stryten Energy AGM155 ou 180 connectées en parallèle sont acceptables.

3.0 ENTREPOSAGE

3.1 Les batteries doivent être rangées à l'intérieur, dans un endroit frais [25 °C (77 °F)], propre et sec.

3.2 L'intervalle d'entreposage entre la date d'expédition et la date de charge initiale ne doit pas dépasser six (6) mois à 25 °C (77 °F) ou quatre mois et demi (4,5) à 30 °C (86 °F), ou encore trois (3) mois à 35 °C (95 °F).

3.3 Un entreposage au-delà de ces périodes, sans charge correcte, peut entraîner une sulfatation des plaques, ce qui nuit aux performances et à la durée de vie de la batterie.

4.0 CHARGEMENT

4.1 Fournissez une charge (initiale, rapide, d'égalisation, de rafraîchissement) au modèle Marathon FTX après un entreposage prolongé à 2,40 volts par cellule (VPC) pendant 24 heures.

4.2 Si les batteries Stryten Energy AGM155 ou 180 sont complètement déchargées ou si la tension de charge est inférieure à 12,30 VDC, rechargez-les à l'aide d'un chargeur à tension constante réglé à 2,40 volts PAR CELLULE (VPC) pendant 72 heures OU réglé en tension flottante (consultez les sections 4.3 à 4.4 ci-dessous) pendant 168 heures. Pour les autres profils de recharge, consultez le document SE2006 de Stryten Energy. Remarque : Le courant de recharge ne doit pas dépasser 54 A pour le modèle AGM155 ou 63 A pour le modèle AGM180.

4.3 La plage de tension FLOTTANTE (en veille) recommandée pour le modèle Marathon FTX à 25 °C (77 °F) est comprise entre 2,25 et 2,30 volts par cellule (VPC).

4.4 Pour les températures autres que 25 °C (77 °F), la formule suivante peut être utilisée pour déterminer la tension par cellule corrigée par température dans des conditions de charge flottante et d'égalisation :

$$V_{\text{corrigé}} = V_{25\text{ °C}} - [(T_{\text{réelle}} - 25\text{ °C}) \times ((0,0055))]$$

OU

$$V_{\text{corrigé}} = V_{77\text{ °F}} - [(T_{\text{réelle}} - 77\text{ °F}) \times ((0,003))]$$

Remarque : La tension de charge corrigée par température ($V_{\text{corrigé}}$) ne doit pas être inférieure à 2,21 VPC ni supérieure à 2,40 VPC.

5.0 INSTALLATION

5.1 Pour les installations d'administration non centrale ou de locaux de la clientèle, le système de batterie doit être installé conformément au Code national de l'électricité (et/ou aux codes électriques fédéraux, nationaux ou locaux) ainsi qu'aux informations contenues dans le manuel d'instructions.

5.2 Les batteries qui sont installées dans un établissement de télécommunication par réseau dans le cadre d'un système électrique centralisé doivent être mises à la terre vers le système au sol du bureau central, tel qu'approprié pour cet établissement. La mise à la terre requise doit consister à raccorder le côté retour au système de mise à la terre du bureau central.

5.3 Serrage des connecteurs

5.3.1 Après avoir nettoyé les surfaces de contact, installez tous les connecteurs en les serrant à la main pour permettre l'alignement final des blocs de batterie de 12 volts. Une fois l'alignement final effectué, toutes les connexions doivent être serrées à la valeur indiquée sur la batterie.

6.0 RAPPORTS D'INSPECTION*

Effectuez un ensemble de mesures annuelles pour la tension de la batterie individuelle, la tension de la chaîne de batteries et la température ambiante.

* exigences minimales pour les besoins de la garantie

VEUILLEZ LIRE CES INSTRUCTIONS AVANT DE METTRE LES BATTERIES EN SERVICE.